

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8669 Société : R.A.M
 Actif Pensionné(e) Autre : 97208
 Nom & Prénom : TAWFIK HICHAM
 Date de naissance : 10/03/1972
 Adresse : RES. LILIA 2000 6 ETR. 2 APP. 73 AIN CHOCK Casablanca
 Tél. 06.73.73.58.97 Total des frais engagés 209.02 + 3.000, 00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. OUHADI Seuad
Optitalmologiste
Bd Akid Allam, Rés. Annakhla 4, 1er Etage, App. 3
Bourazil (Près Rés. Puissons) - Casablanca
Tel : 05 22 56 06 56

Date de consultation : 08 FEV. 2024

Nom et prénom du malade : TAWFIK HICHAM Age : 52 ans

Lien de parenté :

Même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : M

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06 FEV 2024	S		200 DH	Dr. OUHADI Souad ophtalmologue El Alami, Rés. Amalika 4, 1er Etage, App. 3 Rés. Poissons 150656 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
BENKIA Hajar 3 Imme 7 GPE 4 Lot Ennachil Errahma Dar Bouazza Casablanca Fix : 08 08 56 38 77 HAJAR BENKIA 095028411	15/04/2024					3.000.00 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

BENKIA OPTIQUE

OPTICIEN OPTOMÉTRISTE
SPÉCIALISTE



HAJAR

7 Op, Annakhil Rahma -Etage MG Appt 3, Imm MG 3GH 4 - Casablanca

RC : 444374 / IF : 48502654 / CNSS : 2826225 / Patente : 32963443

ICE : 002721244000032

FACTURE N° 20288

Casablanca, le 15.02.2024

M TAWFIK HICHAM

Docteur : OUAOUI SOUAP

Monture : OPTIQUE 1.000.000

Verres : PROGRESSIFS ABMABAR

VL	OD : (90 - 1.25) - 0.25	1.000.000
	OG : (60 - 1.25) - 0.75	1.000.000
ADD	+ 2.25	
VP	OD : OG :	
	Total : 3.000.000	

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Très mille DHS

Signature et Chachet

HAJAR BENKIA
INPE: 095028411

BENKIA HAJAR

3 Imm 7 GPE 4 Lot Ennakhil
Errahma Dar Bouazza
Casablanca
Fix : 08 08 56 38 77

Docteur OUHADI Souad

**Maladiés et Chirurgie des yeux
Adulte et Enfant**



Cataracte - Lasik et esthétique des yeux
Chirurgie des paupières et des voies lacrymales
Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact
Permis de Conduire

keratocone



091021162

الدكتورة أهادى سعاد

أمراض و جراحة العيون

للكبار والصغار

جراحة الجلاة

معالجة قصر البصر بالليزر

جراحة و تجميل الجفنون

جراحة مسالك الدموع

الحول - الضغط - العدسات اللاصقة

رخصة السياقة

INPE: 091021162

06/02/2024

Casablanca, le : الدار البيضاء، في :

Mr Tawfik Hicham

Lunettes pour vision de LOIN

OD : - 0,25 (90° -1,25)

OG : - 0,75 (60° -1,25)

, ADDITION POUR VISION DE PRES

OD : + 2.25

OG : + 2.25

, VERRES PROGRESSIFS ANTI UV

BENKIA HAJAR
3 Imm 7 GPE, Lot Ennakhil
Errahma Dar Bouazzza
Casablanca
Fix : 08 08 56 38 77

Dr. OUHADI Souad
ophtalmologiste
Bd. Akid Allam, Rés. Annakhla 4, 1er Etage, App. 3
Bournazil (Près Rés. Poissons) - Casablanca
Tél : 05 22 56 06 56

شارع العقيد العلام - إقامة النخلة 4 - الطابق الأول رقم 3 بورنازيل - الدار البيضاء - الهاتف .

Bd. Akid Allam, Résidence Annakhla 4, 1^{er} étage Appt.3 - Bournazil - Casablanca - Tél.: 05 22 56 06 56

(Près Restaurants Poissons) (قرب مطاعم السمك)